

DÉCLARATION CONJOINTE

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CHILI

CONCERNANT

**LA COLLABORATION EN MATIÈRE DE MARCHÉS DU CARBONE,
DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET D'AUTRES MESURES POUR LUTTER CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Dans l'esprit de l'accord de Paris, le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Chili annoncent leur intention de collaborer en matière de marchés du carbone, de transition énergétique et d'autres mesures pour lutter contre les changements climatiques. Ils entreprennent cette démarche parce qu'ils considèrent tous deux que les changements climatiques menacent les individus, les populations et les États et qu'ils ont aussi un impact sur la durabilité et la prospérité des sociétés dans des domaines comme l'énergie, la santé, la sécurité publique, les infrastructures, la biodiversité et le développement économique, ce qui nécessite une action significative, immédiate et à long terme.

Le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Chili accueillent favorablement le rapport déposé en 2018 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat concernant les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 C au-dessus des niveaux préindustriels. Ce rapport propose des pistes d'action concernant des mesures d'atténuation et d'adaptation en vue d'un développement durable et équitable à faibles émissions de carbone et résilient aux changements climatiques. À cet égard, les deux gouvernements sont déterminés à assurer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et à faire partie de la solution mondiale mise en œuvre pour lutter contre les changements climatiques.

Le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Chili reconnaissent par ailleurs la nécessité de concentrer leurs actions, entre autres, dans des domaines comme la consommation d'énergie, la production d'électricité propre, la mobilité durable, les bâtiments à net zéro émission et les systèmes industriels à faibles émissions de carbone afin d'atteindre leurs objectifs ambitieux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

De plus, le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Chili considèrent que l'efficacité de la lutte contre les changements climatiques requiert des efforts soutenus de tous les ordres de gouvernement. À cet égard, ils sont convaincus que la coopération intergouvernementale ainsi que le partage de connaissances et d'expériences peuvent maximiser les retombées positives des initiatives de lutte contre les changements climatiques, ouvrir de nouvelles avenues de développement économique et favoriser l'élaboration de solutions climatiques innovantes.

Le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Chili tiennent également à affirmer leur conviction que les instruments du marché du carbone peuvent contribuer à la réduction des émissions de GES et encouragent l'innovation technologique. À cet égard, ils confirment l'engagement qu'ils ont pris en 2017 en signant la Déclaration sur la tarification du carbone dans les Amériques dans laquelle la tarification du carbone et

les marchés du carbone sont présentés comme des mesures clés de réduction des émissions de GES pouvant être mises en place par des juridictions nationales et infranationales.

Le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Chili souhaitent travailler ensemble pour partager leurs connaissances et leurs expériences pertinentes dans plusieurs champs d'action stratégiques en matière de lutte contre les changements climatiques. Ainsi, le Québec exploite avec succès un marché du carbone depuis 2013, lequel est lié à celui de la Californie depuis 2014. Pour sa part, le Chili a adopté sa feuille de route énergétique 2018-2022 qui renforce ses engagements à l'égard d'une transition vers des énergies à faibles émissions de carbone et qui souligne la nécessité d'élaborer un portefeuille de projets d'atténuation dans le secteur énergétique. Cette feuille de route insiste en outre sur la nécessité d'explorer et de développer un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) au Chili.

Par conséquent, le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Chili déclarent leur intention de collaborer, d'échanger de l'information et de mettre en commun leur expérience et leurs pratiques exemplaires afin d'accroître leur capacité respective à lutter contre les changements climatiques, notamment dans les trois domaines suivants :

A. Conception et exploitation d'un SPEDE

- Collecte de données sur les émissions de GES, y compris les critères de mesure, de notification et de vérification (MRV) en vue d'élaborer un inventaire des émissions de GES ;
- Conception, élaboration, mise en œuvre et exploitation d'un SPEDE robuste et efficace;
- Développement de protocoles de crédits compensatoires;
- Lois et règlements nécessaires à la mise en œuvre d'un SPEDE;
- Critères, processus et feuilles de route permettant de lier les SPEDE.

B. Transition vers une économie à faibles émissions de carbone

- Méthodes et approches pour établir des cibles et des moyens de réduction des émissions de GES après 2020, en particulier dans le contexte de l'accord de Paris et de ses règles, modalités et procédures de mise en œuvre;

- Initiatives d'atténuation des GES, dans des secteurs comme les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le remplacement des combustibles et l'électrification des transports;
- Promotion de la recherche, du développement et du déploiement de technologies propres dans ces secteurs et dans d'autres secteurs;
- Répercussions socioéconomiques des changements climatiques et mesures de transition équitable;
- Communication avec le public et les parties prenantes et campagnes de sensibilisation visant à faire connaître les avantages et les occasions offertes par des mesures de lutte contre les changements climatiques.

C. Adaptation aux impacts des changements climatiques

- Besoins en matière d'adaptation aux changements climatiques, évaluation des risques et recherche;
- Élaboration et mise en œuvre de stratégies, de politiques et de programmes d'adaptation;
- Avantages de l'adaptation pour les populations et l'économie, y compris dans le secteur énergétique.

Le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Chili déclarent également leur intention de:

- prendre une part plus active aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques et de promouvoir les instruments de marché du carbone, ainsi que les initiatives visant la réduction des émissions de carbone, notamment en participant ensemble à des forums internationaux traitant de ces questions;
- favoriser la mise en œuvre intégrale de l'accord de Paris.

La présente déclaration est signée à Madrid, en Espagne, le 10 décembre 2019, en deux exemplaires originaux, en langue française et espagnole, les deux textes faisant également foi.

Pour le gouvernement du Québec

Pour le gouvernement de la République du Chili

(Original signé)

(Original signé)

Benoit Charette

Juan Carlos Jobet

Ministre de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques

Ministre de l'Énergie